



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 2010 – 2011

Président

Claude Bergeron 819 671-0501 résidence

Vice-présidente

Constance Hudak 613 761-9419 résidence
819 671-3094 chalet

Secrétaire

France Joncas 819 671-4416 résidence

Trésorier

David Hodgkin 819 671-0249 résidence

Membre de droit

Don Stanley 613 830-1724 résidence
819 671-9945 chalet

REPRÉSENTANTS DES LACS

Lac Barnes

Clayton Devine
613 841-5950 r
819 671-0672 c

Donald Stanley
613 830-1724 r
819 671-9945 c

Lac Bataille

Norm Cadiéux
613 830-4868 r
613 293-8570 c

Gladys Guérin
819 671-4448 r

John Smart
613 232-3063 r
819 671-5444 c

poste vacant

Lac Corrigan

poste vacant

Lac des Épinettes

Doug Holden
613 836-9858 r
819 671-9654 c

Lac Louise

Claire Trépanier
819-671-9240 r

Lac Truite

Chris Hemmingway
819-671-8084 r

Lac Rhéaume

Tony Bernard
613 737-4899 r
819 671-6547 c

Louise Lamarre Proulx
613 744-0865 r
819 617-9094 c

Richard Murphy
613-513-7918 r
819 671-3709 c

poste vacant

Lac Maskinongé

Tom Iwanowski
819 827-3862 r
819 671-7399 c

Lac Chevreuil

poste vacant



Juin 2011
consulter : psll.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une Association active qui réalise des projets !

Ce bulletin est la seule voie de communication qui me permet de renseigner annuellement tous les propriétaires du Domaine de Perkins-sur-le-lac à propos des réalisations et des projets de notre Association présentement en cours.

Afin de communiquer plus efficacement, nous essayons de mettre sur pied un réseau de diffusion par le biais d'adresses électroniques et ainsi transmettre rapidement les nouvelles importantes et les alertes aux riverains. Il arrive que nous recevions des offres d'organismes régionaux à la dernière minute, par ex., la distribution d'arbres gratuits pour reboiser vos rives et pour contrer l'érosion. L'existence d'un bottin d'adresses électroniques de nos membres favoriserait une communication efficace et tous en bénéficieraient. Par conséquent, il serait important de nous fournir votre adresse de courrier électronique et de nous aviser de tout changement. Veuillez consulter le formulaire d'adhésion.

Pour faire un suivi aux recommandations des plans directeurs préparés par les biologistes de COBALI, votre Conseil d'administration s'est engagé à réaliser la plupart des correctifs. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, un article qui décrit les réalisations reliées à ce projet et au programme ÉcoAction. Nous projetons également organiser une présentation par un représentant de la firme Éco-Odyssée sur la gestion des castors sur notre territoire.

Le projet de restriction d'embarcations motorisées sur le lac des Épinettes est présentement entre les mains des instances fédérales. Le règlement fédéral devrait être adopté à l'automne 2011. Nous amorcerons le même processus afin d'interdire les embarcations motorisées à l'exception des embarcations munies de moteur électrique jusqu'à un maximum de 60 livres de poussée, pour les lacs Maskinongé, Corrigan, Chevreuil, Louise et la Truite. La première étape est la consultation et l'approbation de tous les propriétaires des lacs respectifs. Veuillez noter que PSLL n'a aucunement l'intention d'interdire les embarcations motorisées sur nos trois plus grands lacs (Bataille, Rhéaume et Barnes) sur lesquels cette pratique de navigation est établie depuis longtemps.

J'aimerais également féliciter et remercier Emile Zidichouski pour son initiative d'avoir recueilli des publicités pour payer une partie des frais de publication de notre bulletin annuel. Je vous encourage à examiner les entreprises qui nous ont acheté des encadrés publicitaires et à les encourager.

Suites aux nombreuses plaintes reçues l'an dernier au sujet des bateaux à vagues, votre Conseil d'administration a adopté une résolution pour interdire l'accès à la rampe de mise à l'eau du lac Bataille à ce type d'embarcations, au même titre que les motomarines. Les vagues produites par ces embarcations vont à l'encontre des initiatives entreprises et des objectifs de l'Association de préserver les rives et la sécurité des vacanciers et de favoriser l'harmonie entre les propriétaires. PSLL n'est pas la seule Association à adopter un tel règlement, la Municipalité de Val-des-Monts a également adopté un règlement semblable pour la rampe de la plage Pélissier au lac McGregor et l'Association de Lac St-Pierre désire également que la Municipalité adopte un tel règlement pour la rampe publique de ce lac.

Nous vous remercions de votre appui indéfectible et de votre intérêt. Espérons que tous jouissent de leur petit coin de paradis durant toute l'année !

Claude Bergeron
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Nous espérons vous voir à l'Assemblée générale annuelle, le dimanche 17 juillet 2011 à 9h30 (beau temps, mauvais temps).

Venez rejoindre vos voisins et amis à la Bibliothèque municipale au 17, chemin du Manoir, salle J.A. Perkins. Elle est située dans le Centre communautaire directement face au Marché Richelieu dans le village.

Afin d'accélérer le processus d'inscription et des reçus, veuillez compléter le formulaire d'adhésion joint au *Bulletin d'information* (p. 19) et mettez-le à la poste tôt avant la rencontre. Votre coopération est très appréciée.

L'Association vous offrira un repas léger immédiatement après l'AGA.

Association PSSL

ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX

Tous les neuf (9) lacs sur le Domaine sont privés et ne sont pas accessibles au public. Cette année la fermeture de la barrière à la rampe d'accès du Lac Bataille coïncidera avec la saison de la pêche à la truite c.à.d. du 22 avril au 11 septembre 2011. Si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir durant cette période s.v.p. appeler une des personnes énumérées ci-dessous.

Cependant, avant d'appeler, veuillez vérifier l'aide-mémoire suivant.

- Faites vos démarches 24 heures à l'avance.
- Si vous n'êtes pas un membre de PSSL, un montant de 10\$ (comptant seulement) sera exigé comme frais de service à chaque fois.
- Il n'y a pas de frais pour les membres en règle.
- Les motomarines ne sont pas acceptées à la rampe de lancement.
- Vérifiez et videz l'eau de la cale de votre embarcation AVANT votre arrivée au lac. Vous pourriez contaminer l'eau du lac avec une variété d'organismes indésirables (tels que les myriophylles).

Les bénévoles suivants ont une clé :

Paul	819 671-4090
Odette	819 671-3419
Denis	819 671-2633
Diane	819 671-1435
David H.	819 671-0249
David K.	819 671-8377

BONNE NAVIGATION!

Association PSSL



À L'INTÉRIEUR

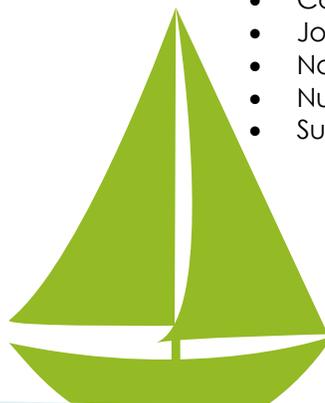
Activités sociales et récréatives	p.15
AGA : Convocation	p.2
AGA : Ordre du jour et mandats	p.17
Environnement	p.4
Formulaire d'adhésion	p.19
PSSL : Membership et bénéfices	p.3
PSSL : Nouveau logo	p.13
PSSL : Poste de secrétaire	p.13

Projets en partenariat :

• COBALI	p.11
• FLVDM	p.11

Info pratiques :

• Accès à la rampe	p.2
• Carte de conducteurs	p.10
• Carte du Domaine PSSL	p.16
• Collecte des ordures	p.9
• Journée : Qualité de l'eau	p.11
• Navigation sécuritaire	p.6
• Numéros de téléphone utiles	p.14
• Subventions pour chemins privés	p.11



POUR NOUS JOINDRE

Association des propriétaires PSSL psll.ca
46, chemin des Orioles, Val-des-Monts, QC J8N 6L8

APPUYEZ-NOUS!

Félicitations à chacun d'entre vous qui avez payé votre cotisation diligemment et à ceux et celles qui ont fait de la sollicitation pour augmenter nos effectifs. L'année dernière, nous avons atteint le chiffre marqueur de 291 ce qui amène à le taux de participation des propriétaires à 58.6%.

La principale raison d'être de l'Association des propriétaires de Perkins-sur-le-lac est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de notre milieu champêtre en bordure de lacs. L'existence d'une association de lacs dynamique est porteuse d'espoir pour l'avenir de nos lacs. Le succès de PSLL à réaliser sa mission est directement attribuable au travail des bénévoles, à votre participation active et au renouvellement de votre adhésion.

Votre association est active durant toute l'année et lorsque l'été arrive, le rythme des événements s'accélère pour relever les nombreux défis qui sont déjà enregistrés à l'agenda du Conseil d'administration. Tous les bénévoles qui travaillent sans répit vous remercient de votre appui continu.

Certains des bénéfices incluent :

- effectuer de minutieux testing des eaux de nos lacs (é-coli et phosphates) depuis 2002,
- faire l'ensemencement des lacs depuis 1989,
- participer à plusieurs associations à caractère environnemental telles que la Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM), lesquelles discutent de problèmes régionaux et provinciaux et font la promotion de réglementation,
- fournir des subventions pour l'entretien des chemins privés de notre Domaine (ces chemins assurent l'accès à la majorité des résidences),
- afficher des panneaux, tels que « Chemins privés » et « Chasse interdite » pour la protection de notre communauté,
- faire la promotion de la protection des berges riveraines et du reboisement,
- faire la promotion de la sécurité nautique, et de la réglementation de la vitesse,
- assurer la liaison avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant des problèmes de sécurité (embarcations nautiques, VTT, etc.),
- faire l'entretien de la plage du Lac Bataille et gérer la mise à l'eau des embarcations des membres en contrôlant l'accès et en prévenant l'infiltration d'organismes dangereux,
- assurer la représentation juridique pour la protection des propriétés collectives,
- entretenir une communication régulière à propos des enjeux via notre *Bulletin d'information*, le site Web de PSLL, et l'Assemblée générale annuelle,
- maintenir à jour les registres financiers de l'Association, rendre des comptes à propos des fonds (adhésions et dons) et des actifs, et préparer des rapports financiers détaillés,

À chaque année, lors de l'Assemblée générale annuelle, votre Conseil d'administration présente à ses membres un rapport complet des activités.

Pour plus d'information, consultez psll.ca

POURCENTAGES DES EFFECTIFS 2010			
LAC	PROPRIÉTAIRES	MEMBRES EN RÈGLE	POURCENTAGE
BARNES	72	32	44.4%
BATAILLE	177	108	61.0%
CHEVREUIL	10	4	40.0%
CORRIGAN	9	4	44.4%
ÉPINETTES	6	5	83.3%
LOUISE	16	10	62.5%
MASKINONGÉ	20	16	80.0%
RHÉAUME	177	107	60.5%
TRUITE	10	5	50.0%
TOTAL	497	291	58.6%

Tous les propriétaires jouissent de tous ces bénéfices fournis par PSLL. L'Association apprécie votre appui continu. Si vous connaissez un voisin ou un résident qui n'est pas membre, n'hésitez pas à l'encourager à se joindre au nombre croissant de membres qui nous aident à réaliser notre mission.

Comité d'adhésion : président, David Hodgkin au 819 671-0249

VOTRE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL !

Ensemencement

Cette année, une somme de 4 345\$ a été dépensée dans les lacs de notre Domaine pour l'ensemencement de poissons. Ce montant a été divisé entre la caisse de l'Association, soit un montant de 1500\$ alloué au prorata, et un montant de 2 845\$ provenant des contributions volontaires des pêcheurs des différents lacs. De plus, l'Association a décidé d'ensemencer certains lacs avec de la truite arc-en-ciel à l'automne 2010 et d'autres lacs avec de la truite mouchetée au printemps 2011. Certains lacs ont reçu les deux espèces. Cette sélection d'espèces pour l'ensemencement a été faite à la suite d'une recherche sur les espèces, les populations de poissons natives dans nos lacs et une discussion avec les experts d'ensemencement de poissons. La truite arc-en-ciel et la truite mouchetée peuvent mieux survivre dans les conditions de nos lacs (température, acidité, niveaux d'oxygène, etc.). De plus, nos pêcheurs à la ligne nous ont rapporté avoir eu de bons résultats de prises de truites arc-en-ciel. Nous espérons recevoir des commentaires à propos des résultats obtenus avec les deux espèces choisies pour le programme d'ensemencement de cette année. Si vous désirez plus d'information sur l'ensemencement de votre lac, veuillez communiquer avec votre représentant de lac.

Encore une fois, il est important de noter que le Comité de l'Environnement continuera à contrôler la gestion de l'ensemencement des lacs. Il y a trop de risques de dommages environnementaux si des individus prennent l'initiative d'apporter des poissons venant de lacs dont la qualité de l'eau est douteuse. Des plantes et des organismes envahissants peuvent être introduits par accident dans nos eaux et pourraient détruire ou nuire à l'écologie de nos lacs ainsi qu'à nos propriétés et à la valeur de celles-ci!

Analyse de la qualité de l'eau de nos lacs

Les membres du Comité de l'Environnement et quelques bénévoles ont complété le testing de l'analyse du niveau de phosphate et le degré de clarté de l'eau de nos lacs au mois d'avril 2011. Le testing pour l'analyse du taux d'é-coli a eu lieu au mois d'août 2010. En général, les résultats pour nos lacs continuent d'être très bons. Des résultats détaillés de tous les sites testés de nos 9 lacs seront disponibles à l'AGA.

Veuillez noter qu'en août 2010, nous n'avons pas pu compléter les tests d'analyse du taux d'é-coli au Lac Rhéaume car nous n'avons pas réussi à trouver un bénévole qui était disponible pour faire les prélèvements d'échantillons et qui possédait une embarcation motorisée. Si vous possédez une embarcation motorisée et que vous vous portez volontaire, communiquez avec nous! Merci à tous ceux et celles qui continuent à garder nos lacs propres!

Distribution annuelle d'arbres gratuits

La MRC des Collines-de-l'Outaouais, par l'intermédiaire de la FLVDM, a fourni des arbres encore une fois. En 2010, l'Association PSLI a reçu quelques 200 arbres qui ont été distribués aux propriétaires intéressés à reboiser leur propriété et à améliorer leurs rives! Si certains d'entre vous êtes intéressés à obtenir des arbres gratuitement pour reboiser vos rives au printemps prochain, laissez-nous savoir par courriel au info@psll.ca ou communiquez avec le représentant de votre lac.

Plan de travail

Le plan de travail complet et détaillé du Comité de l'Environnement est disponible sur le site web de l'Association à psll.ca/f/001_2010-2011_bd_work_plan.pdf. Il est à noter que les plans de travail de tous nos comités y sont affichés. Vérifiez-les! Donnez-nous un coup de pouce en offrant votre aide et votre support!

Bonne pêche, mais n'oubliez pas votre permis!

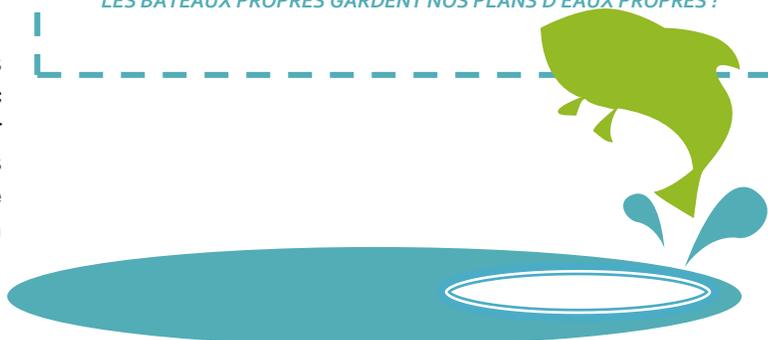
Chris Hemmingway, co-président, Comité de l'Environnement

ARRÊTEZ L'INVASION !

Des moules zébrées, des puces d'eau en hameçon et plusieurs autres espèces envahissantes sont transportées par les bateaux. Avant d'entrer dans un plan d'eau, suivez ces étapes afin de vous assurer que vous ne propagez pas des espèces envahissantes :

- **Inspectez** votre bateau, remorque et équipements.
- **Enlevez** toutes plantes ou animaux visibles.
- **Vidangez** toute l'eau du moteur, du réservoir d'appâts vivants ou du réservoir du tableau arrière sur la terre ferme, le plus loin possible du plan d'eau.
- **Videz** les réservoirs d'appâts sur la terre ferme le plus loin possible du plan d'eau.
- **Ne relâchez jamais** des appâts vivants.
- **Lavez / Asséchez** votre bateau, remorque et équipements. Certaines espèces peuvent survivent hors de l'eau, donc il est important de :
 - ✓ **Rincez** avec de l'eau de robinet chaude ($> 40^{\circ} C$), **ou**
 - ✓ **Arrosez** avec un jet d'eau à haute pression ($250 \text{ livres}/\text{pc}^2$), **ou**
 - ✓ **Asséchez** votre bateau et équipements au moins cinq (5) jours avant de déménager à un autre plan d'eau.

LES BATEAUX PROPRES GARDENT NOS PLANS D'EAUX PROPRES !



QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DURABLE ?

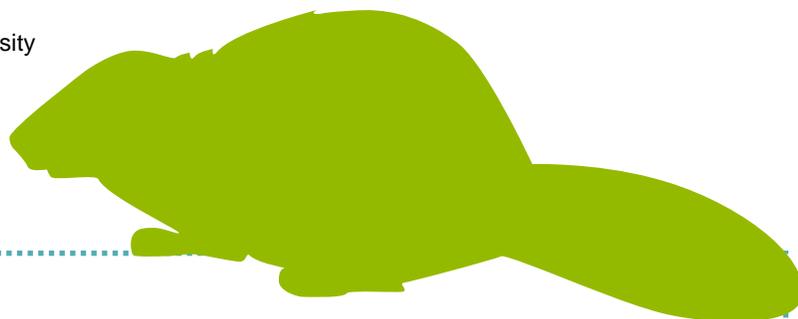
Les écosystèmes traversent des cycles : ils ne croissent pas de façon continue et il existe des limites et des échelles propres à leur développement. Une fois que le niveau maximal de croissance est atteint, ils basculent dans une phase de conservation, par la suite dans une phase de libération, et finalement dans la phase de régénération. Le feu est un exemple de phase de libération. Lorsque que le canopée forestier devient trop dense, de petits incendies se produisent pour ouvrir le canopée forestier et relâcher les éléments nutritifs, suivi d'une phase de régénération. Nous savons que la suppression des incendies empêche la libération et occasionne de grands feux de forêt qui ravagent de grands espaces. Ainsi, il existe un phénomène d'équilibre dynamique propre aux écosystèmes - une danse entre ces quatre (4) phases.

Similairement, les communautés humaines, si elles désirent maintenir les mêmes caractéristiques d'emplacement qui les ont attirées au départ, devront décider quelles sont les limites du développement. Par exemple, quelle échelle, ou combien de chalets ou de résidences un lac peut-il supporter - si nous voulons tenir compte de la perspective de la qualité de l'eau autant que de la rétention de la faune qui a attiré plusieurs d'entre nous dans cette belle région?

TOUT COMPTE DANS LA NATURE !

Notre considération de la biodiversité que tout élément nuisible doit être contrôlé au lieu de travailler en collaboration avec lui, a mené à des cycles beaucoup plus pernecieux. Par exemple, l'introduction d'une nouvelle espèce pour en contrôler une autre, provoque souvent une croissance hors de contrôle de cette dernière. Dans la nature, il existe un phénomène d'équilibre dynamique et une raison d'être pour tout. Par exemple, le castor canadien est un des meilleurs ingénieurs de la nature, créant les marais qui sont les poumons de nos lacs et de nos rivières. Les castors offrent un éventail de services, élevant le niveau d'eau, augmentant la biodiversité et même éliminant des polluants. Des études récentes ont démontré que lorsque que les barrages de castors ont été inclus dans les efforts de restauration des marais, les populations de grenouilles, de crapauds et d'oiseaux chanteurs ont rebondi et le feuillage naturel est revenu. Certaines preuves récemment diffusées soulignent qu'ils pourraient amoindrir les changements climatiques qui sont une problématique très pertinente pour les petits lacs. De nouveau, des preuves apparaissent démontrant que les petits lacs pourraient être plus vulnérables aux changements climatiques que les grands lacs, ceci en termes de fluctuations de température et de ses effets sur la flore et sur la faune. Les barrages de castors sont des modèles naturels tout désignés pour contrôler les températures de l'eau.

Ann Dale, professeur
School of Environment and Sustainability, Royal Roads University
Comité de l'Environnement, membre de PSL



ANIMAUX IMPORTUNS

Les castors peuvent être une nuisance pour les résidents. Cet animal est parfois à l'origine de problème récurrent d'inondations sur les terrains privés, d'arbres ravagés, de ponts ou des ponceaux détruits et d'inondations de chemins.

Selon M. Riou, agent au Service de protection de la faune (SPF), «... la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune permet de tuer ou de capturer un animal qui cause des dommages. Mais elle est muette sur les moyens à emprunter. Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dont le SPF relève, on prône une gradation d'interventions, avant d'en arriver à la solution finale... La première approche est de concilier l'habitat humain et l'habitat du castor et de voir quelles solutions mettre de l'avant pour empêcher le castor de causer des dommages.»

Voici quelques suggestions :

- protéger les arbres par un treillis métallique ;
- installer des barrages en amont des ponts ou des ponceaux afin d'inciter les castors à ériger son habitat à cet endroit, plutôt que sous les structures ;
- installer un système de tuyaux dans une boîte métallique, en amont du barrage, afin de rétablir l'écoulement de l'eau et créer une brèche dans le barrage ;
- démanteler le barrage, dans ce cas, il faut un permis ;
- capturer les castors en saison de trappe, ou hors saison avec une autorisation spéciale.

Extrait : *Déloger les castors dans la règle de l'art*, Nathalie Villeneuve, publié le 17 septembre 2010, Service de protection, Ministère des Ressources naturelles, Région Laval

Pour plus d'information, consulter le site web : www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/importuns/index.asp

ATTENTION À TOUS LES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS NAUTIQUES DES LACS BARNES, BATAILLE ET RHÉAUME !

Il y a beaucoup de plaisir associé à la natation, à la pêche, au ski nautique, aux chambres à air et à l'utilisation de nos lacs et nos berges pour de multiples occasions de récréation et de loisirs sécuritaires. Votre Association encourage tous les navigateurs et tous les utilisateurs de nos lacs à faire preuve de sécurité nautique et fait la promotion de la protection de l'environnement aquatique. S'il-vous-plaît réduisez votre vitesse en approchant les baigneurs et obéissez aux règlements lorsque vous rencontrez ou dépassez une autre embarcation, incluant les voiliers, les canots, les kayaks et les planchistes.

Rappelez-vous, que toutes les personnes à bord de votre embarcation de plaisance doivent avoir, et devraient porter un dispositif de flottaison homologué au Canada, de la taille appropriée (soit un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel) et en bon état.

INTERDICTION DE BATEAUX A VAGUES A LA RAMPE D'ACCES DU LAC BATAILLE

Le Conseil d'administration de PSLL a temporairement interdit aux bateaux à vagues d'utiliser la rampe d'accès à la plage du Lac Bataille. Votre Association demandera aux membres l'approbation de cette interdiction lors de l'AGA, le 17 juillet 2011, de la même façon qu'elle a procédé pour l'interdiction d'embarcations motorisées. Cette initiative ne cherche pas, d'aucune façon, à restreindre ou limiter les activités récréatives nautiques qui sont un aspect spécifique de trois (3) des nos plus grands lacs. Les activités nautiques de plaisance sont les bienvenues à condition que les conducteurs soient courtois, respectueux de l'environnement et suivent les règles de la loi et qu'ils obéissent aux limites de vitesse affichées sur nos lacs.

Les **bateaux à vagues** peuvent aspirer jusqu'à 2 000 gallons d'eau du lac par minute pour remplir les réservoirs/vessies à l'intérieur de la coque du bateau. Le bateau glisse plus profondément dans l'eau avec ce surplus de lest et ainsi génère une vague plus large sur laquelle les personnes peuvent glisser ou littéralement « surfer » tout en étant remorquées. Ces très grosses vagues ressemblent à un « tsunami » contraire aux vagues du ski nautique régulier. Les **bateaux à vagues**, par leur design spécifique, produisent d'énormes vagues qui nécessitent plus de 300 mètres de chaque direction pour se dissiper. Nos lacs ne sont pas assez larges pour ce sport nautique et ils ne peuvent pas absorber ces gigantesques vagues.

Le plaisir des quelques propriétaires de **bateaux à vagues** doit être mesuré en tenant compte des conséquences extrêmement négatives des vagues produites par ces bateaux « à trainée de sillage ». Spécifiquement :

- Leurs grosses vagues martèlent à coup de poing les rives causant ainsi une importante érosion et une destruction des milieux de reproduction et des habitats des poissons et des oiseaux.
- Ces vagues causent des dommages en balançant les quais et les bateaux attachés; et elles posent également un danger réel aux personnes assises sur les quais ou près de la rive.
- Ces bateaux à vagues rendent nos lacs plus vulnérables à la pollution; l'intérieur des réservoirs/vessies emprisonnent des particules aquatiques vivants et, dépendamment des endroits où ces bateaux ont circulé. Ils peuvent transporter dans nos lacs des espèces envahissantes telles que le millefeuille aquatique eurasiatique et l'hydrille verticillé.

Pour les raisons ci-haut mentionnées, l'utilisation de la rampe d'accès du Lac Bataille est temporairement interdite aux bateaux à vagues. Nous espérons que vous serez présents à l'AGA, le 17 juillet 2011, lors de laquelle votre Association demandera l'approbation de cette interdiction. PSLL n'est pas la seule association à adopter un règlement de ce genre; la Municipalité de Val-des-Monts a un règlement similaire à la rampe d'accès de la plage Péliissier (Lac McGregor), et l'Association du Lac Saint-Pierre étudie présentement l'adoption d'un règlement similaire pour sa rampe d'accès publique.

Voir le lien suivant : psll.ca/f/004/004_watch_your_wake.pdf.

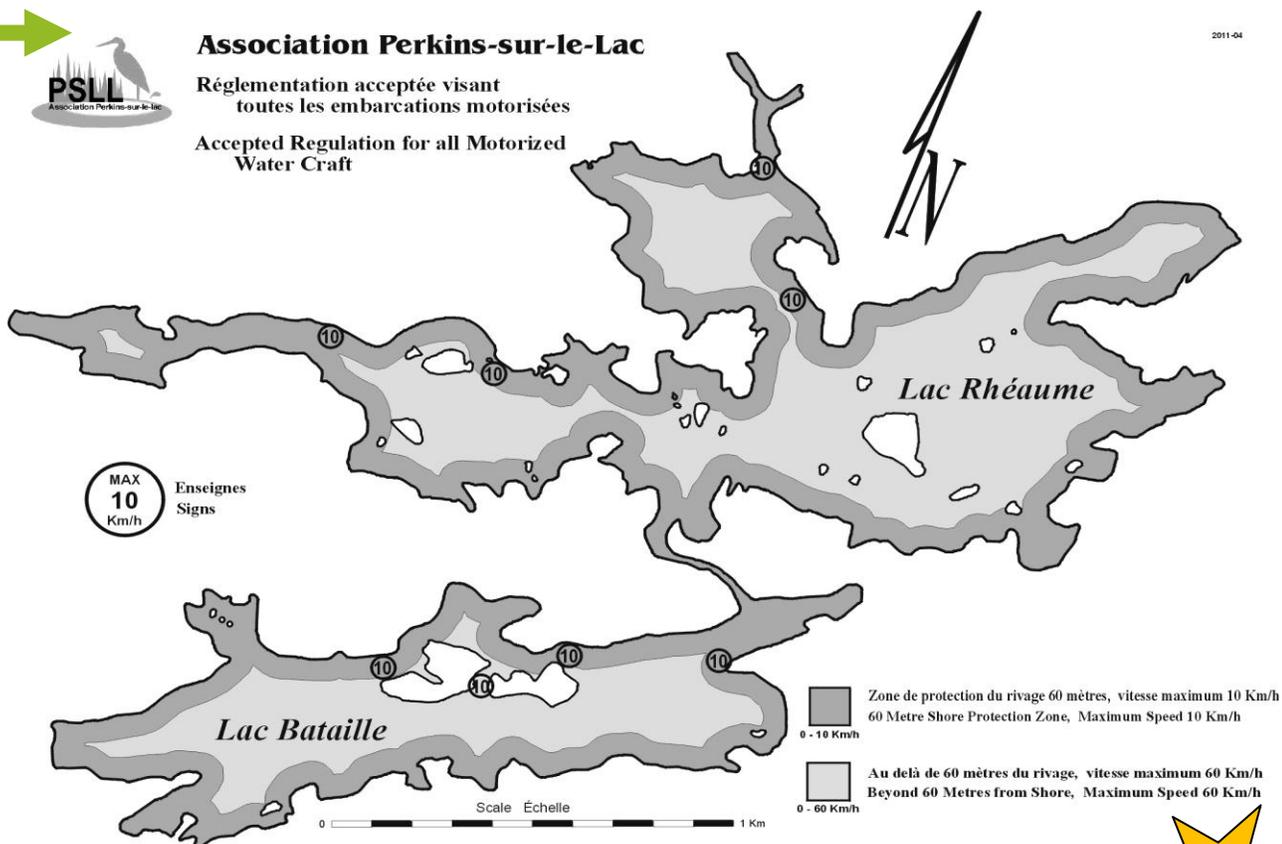
Travaillons ensemble et favorisons la sensibilisation. L'Association est convaincue que tous les résidents de ces TROIS (3) lacs méritent de jouir de leur environnement aquatique de façon sécuritaire.



Association Perkins-sur-le-Lac

Réglementation acceptée visant
toutes les embarcations motorisées

Accepted Regulation for all Motorized
Water Craft



PÉTITION

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE APPUI ET DE VOS SIGNATURES, LE CHEMIN BLACKBURN A BESOIN DE RÉPARATIONS!

Le chemin Blackburn s'est détérioré et est dangereux à certains endroits. Des glissières de sécurité sont requises le long de l'accotement qui longe la « Mud Bay » et la chaussée a besoin d'être asphaltée à plusieurs endroits. PSLL organise une pétition à l'intention de la Municipalité afin qu'elle effectue les travaux de réfection nécessaires et qu'elle alloue les fonds requis le plus tôt possible. Nous avons besoin de votre signature sur cette pétition.

La pétition sera disponible pour être signée à l'AGA, le 17 juillet 2011 – à 9h30,
au Centre communautaire J. A. Perkins, 17, rue du Manoir, Perkins.
Veuillez appuyez cette initiative!

Association PSLL

Le groupe
Géréré

Denis Girard
Gestionnaire
(819) 790-1772

664-D, boul. St-Joseph, Gatineau, Québec J8Y 4A8

Bur. : (819) 776-0853 • www.groupegerere.com

Une équipe d'experts pour construire à meilleur prix !

J.B. McClelland & Sons
BUILDING MATERIALS • MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Call for info on Floating
Dock Systems



36 Ch. Du Pont, Poltimore, Val-Des-Monts, Qué.



819-457-2211
1-800-567-1245

ASSOCIATION PSL - ANNONCES PUBLICITAIRES

APP Aqua Pompes Plus
 R.B.Q. 2699-6546-38
 Depuis 1970 **VENTE - SERVICE - INSTALLATION**

- Pompes à l'eau (Submersibles ou autres) • Systèmes septiques conventionnels
- Systèmes septiques, Bionest - Écoflo-TDI
- Lampes U.V. Etc. • Excavation de tous genres

Roland Dupuis Cell. : 819-923-2013 Tél. : 819 671-3877 Fax: 819 671-4166
 1704, route du Carrefour, C.P.1. (secteur Perkins) Val-des-Monts (Québec) J8N 7X1

Entrepreneur spécialisé en revêtement extérieur
Yves Mineault



- Vinyle
- Bois
- Métal

Tél./Maison: (819) 671-2368
 Cell. : 743-2945
 R.B.Q. 8301-9521-42
 46, La Pineraie, Val-des-Monts, Qué. J8N 7E5

DÉPANNÉUR
La Villa
 Gilles et Mireille Bernard
 Propriétaires
819 671-2621
 1428, ROUTE DU CARREFOUR. VAL-DES-MONTS QC J8N 5B5

Entre vous et moi
 COIFFURE UNISEXE
 Styliste
Julie Bélec
 1797, Rte du Carrefour
 Val-des-Monts, Qc
 (Centre Mont-Valois, Perkins)
 Avec ou sans rendez-vous 671-9151
671-9151

DÉNEIGEMENT TRANSPORT
La Villa
MARCEL
819-671-3557

- Déneigement • Transport • Gravier
- Sable • Top-soil • Entretien de chemin
- Snow-plowing • Transport • Gravel
- Sand • Top-Soil • Road Maintenance



1763, Route du Carrefour
 Val-des-Monts (Québec) J8N 7M7

La Journée
 Café - Boulangerie
René Gosselin
 1797, route du Carrefour
 Val-des-Monts, Qc
 819-671-1515
 lafournee@bell.net
 www.cafelafournee.com



MARCHÉ D'ALIMENTATION
Daniel Leblanc
 Comptoir Sears • Agence S.A.Q.
 VIDÉO 1732
 Tél. : 819-671-2282
 Daniel et Marlene Leblanc, props.
 1732, rte du Carrefour, Val-des-Monts (Qc) J8N 7E9 Fax: 819-671-5480
 dan.leblanc1@sympatico.ca



Pharmacie François Éthier
 AFFILIÉE À:
Familiprix
 1797, route du Carrefour
 Val-des-Monts (Québec) J8N 7M7
 Téléphone : 819 671-7171
 Télécopieur : 819 671-7121
 François Éthier, pharmacien



COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Du 30 mai au 30 septembre 2011, la collecte des ordures se fera à chaque semaine le mercredi; cependant les matières recyclables seront recueillies à toutes les deux semaines en alternance, c.a.d., le 1^{er} juin, le 15 juin, etc. jusqu'à la fin de septembre.

POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Dès le 3 octobre, les ordures seront recueillies à toutes les deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables.

ORDURES

ACCEPTÉES

- Ordures ménagères ordinaires dans des sacs, poubelles ou dans un bac conforme
- Gros articles encombrants tels que : les réfrigérateurs, sofas, lits...

REFUSÉES

- Matières recyclables...
- Résidus domestiques dangereux, p. ex., peinture, huile, bonbonne de propane, gaz, munitions, pneus... *
- Matières compostables, p. ex., feuilles, branches, gazon...
- Matériaux de construction, p. ex., béton, briques, contre-plaqué...

*Pneus – Peinture – Bonbonnes de propane

Ces résidus dangereux peuvent être déposés au :

- Éco-Centre, poste de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
 - 28, chemin de la Pêche, Val-des-Monts
 - Lundi et jeudi de 9h30 à 18h, les vendredis et 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 15h

Pour plus de renseignements : *mrcdescollinesdeloutaouais* ou appeler au 819 827-0516 (poste 2250)

MATIÈRES RECYCLABLES

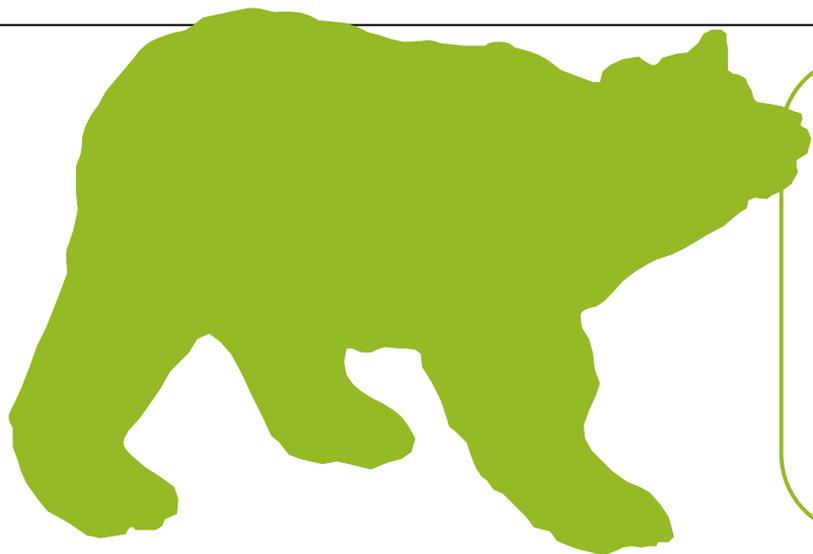
ACCEPTÉES

- Papier de tout genre, contenants de métal, bocaux de verre, bouteilles, plastiques de tout genre (contenants et sacs), cannettes de tout genre, aluminium. Tout doit être propre.

REFUSÉES

- Aucune autre matière n'est acceptée, p. ex., ordures, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux, pneus, peinture, huile, matières compostables et styromousse.

Pour plus de renseignements : www.val-des-monts.net ou appeler au 819 457-9400



PROTÉGEZ VOS ORDURES DES ANIMAUX

N'oubliez pas de mettre vos ordures ménagères à l'abri dans des bacs. Les bacs doivent être résistants, à l'épreuve des animaux sauvages; sinon, vous serez peut-être dans l'obligation de les ramasser à nouveau. De plus, pensons aux torts que peuvent causer des déchets répandus dans l'environnement.



UTILISEZ-VOUS UNE EMBARCATION MOTORISÉE À DES FINS RÉCRÉATIVES ?

Un petit rappel à propos de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)

Le **Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance**, oblige tous les conducteurs à garder à bord en tout temps une preuve de compétence. La preuve de compétence peut prendre une des trois (3) formes suivantes :

- une carte de conducteur d'embarcation de plaisance ;
- une preuve que le conducteur a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999;
- une liste de vérification de sécurité pour embarcation de location dûment remplie.

La carte de conducteur est valide à vie.

PSLL encourage et fait la promotion des pratiques de sécurité nautique et appuie vigoureusement la réglementation de Transports Canada concernant l'exigence de la carte de conducteur pour toutes embarcations de plaisance motorisées (incluant le moteur électrique).

AMUSEZ-VOUS SUR LES PLANS D'EAU CET ÉTÉ, ADOPTEZ UNE NAVIGATION SÉCURITAIRE !

Visitez le site web de Transports Canada www.securitenautique.gc.ca pour plus de renseignements au sujet de l'obtention de la *Carte de conducteur d'embarcation de plaisance*!

Association PSLL

PROCESSUS POUR INTERDIRE LES EMBARCATIONS MOTORISÉES SUR UN LAC A VAL-DES-MONTS

L'acceptation de tous les propriétaires des terrains autour d'un lac est requise pour obtenir une interdiction d'embarcations motorisées ou toute autre restriction sur les lacs du territoire de Val-des-Monts. Nous, les propriétaires du lac des Épinettes, avons obtenu qu'une lettre d'intention soit signée par tous les propriétaires du lac spécifiant leur accord à l'interdiction totale d'embarcations motorisées. Par la suite, nous avons demandé à notre conseiller municipal, M. Jacques Laurin, de porter notre demande à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal. Tous les propriétaires ont assisté à la réunion ou ont envoyé des messages appuyant l'interdiction. La Municipalité nous a avisé qu'une rencontre publique serait tenue pour discuter de cette requête et qu'un vote déterminerait si un appui sera donné. Tous les propriétaires ont assisté et au moment du vote, uniquement les parties intéressées ont eu droit de vote, i.e. les propriétaires du lac des Épinettes. Le président de *PSLL*, à notre demande, est venu soutenir notre cause, mais sans droit de vote. La résolution a été adoptée lors d'une réunion ultérieure du Conseil municipal.

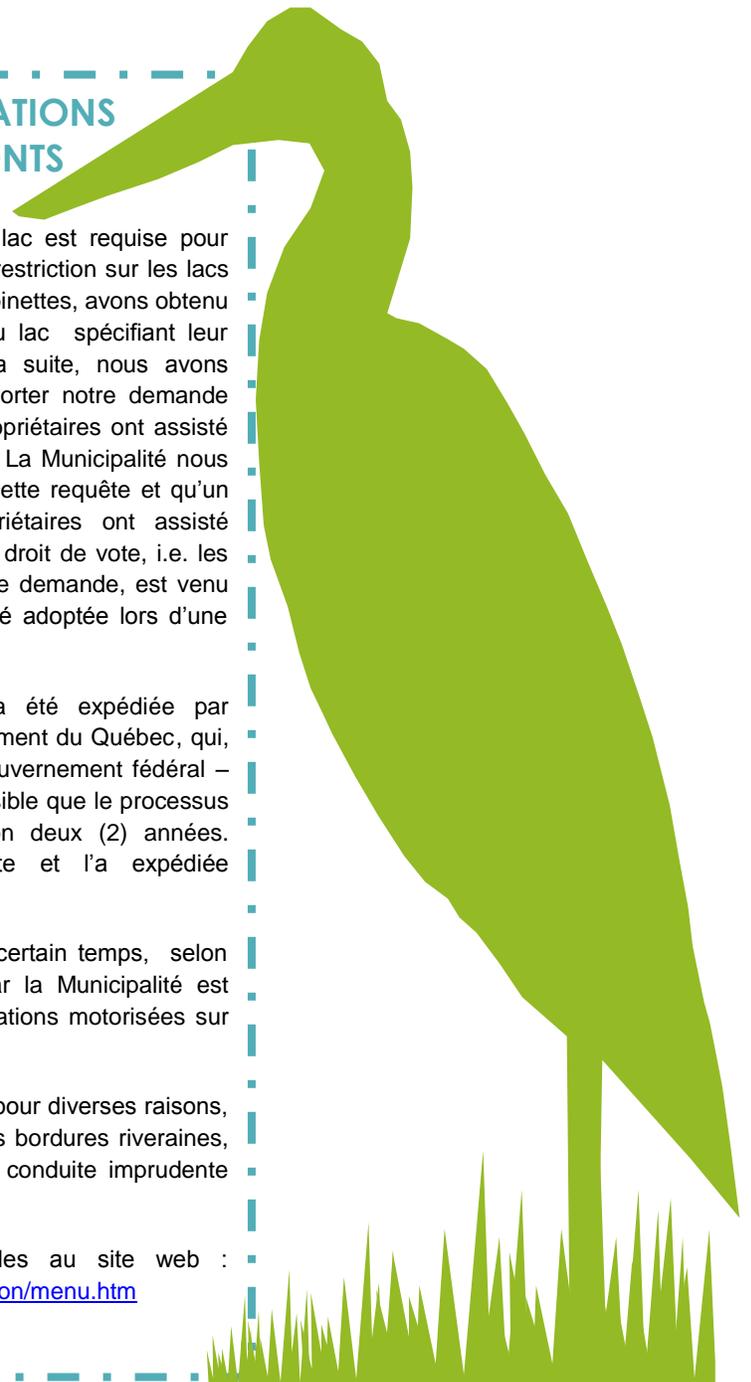
Depuis, la requête d'interdiction d'embarcations motorisées a été expédiée par la Municipalité au Ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec, qui, par la suite, transféra la requête au Ministère du Transport du gouvernement fédéral – Bureau de la sécurité nautique, pour approbation finale. Il est possible que le processus enclenché après l'approbation de la Municipalité dure environ deux (2) années. En ce moment, la Municipalité a approuvé notre requête et l'a expédiée au gouvernement du Québec.

Malgré que l'obtention de l'approbation finale puisse prendre un certain temps, selon notre compréhension de la situation, la résolution adoptée par la Municipalité est en vigueur en tant que règlement ainsi interdisant toutes embarcations motorisées sur le lac des Épinettes.

Il est à noter qu'une restriction d'embarcations peut être déposée pour diverses raisons, p. ex., la limite de vitesse pour réduire les vagues et l'érosion des bordures riveraines, la puissance des moteurs et tout autre restriction concernant la conduite imprudente d'embarcations de plaisance menaçant la sécurité du public.

Renseignements sur les restrictions d'embarcations disponibles au site web : www.tc.gc.ca/marinesafety/debs/obs/resources/publications/restriction/menu.htm

Doug Holden, représentant du Lac des Épinettes



LES SUBVENTIONS POUR LES CHEMINS PRIVÉS, PROPRIÉTÉS DE L'ASSOCIATION PSL

Le Comité des Titres de propriétés et litiges a élaboré les critères pour l'allocation de subventions pour les chemins privés, ces critères ont été adoptés par le Conseil d'administration et par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle le 18 juillet 2010.

Afin d'appuyer ses membres, l'Association prévoit au budget une somme annuelle de 1 500\$ en subventions pour l'entretien de ses chemins privés. Les demandes doivent être acheminées à un membre du Comité exécutif et doivent être reçues au plus tard le 31 mai avec les pièces justificatives originales. Les sommes déboursées dépendent du nombre de demandes.

Pour plus d'information, consultez notre site web : psll.ca/f/001/001_2010_rd_grants_criteria.pdf

Tony Bernard, président, Comité des Titres de propriétés et litiges

8IEME JOURNÉE ANNUELLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU LE SAMEDI 16 JUILLET 2011, 10H À 12H.

Cette année la **JOURNÉE ANNUELLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU** aura lieu au centre communautaire du Parc Thibault à Saint-Pierre de Wakefield. Cette rencontre est une excellente occasion d'assister à des présentations traitant de la qualité de l'eau sur le territoire de Val-des-Monts ainsi que plusieurs autres thèmes environnementaux d'actualité.

Venez vous joindre aux membres de votre Association, à vos voisins, à vos élus municipaux et aux divers intervenants d'organismes responsables de notre environnement!

Pour plus d'information, consultez le site web de la FLVDM : www.federationdeslacs.ca

Contact : Michel Francoeur, président FLVDM, courriel : michel_francoeur@pch.gc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE...

FLVDM – FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

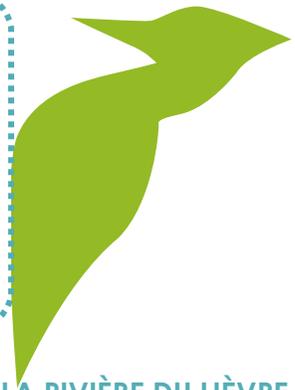
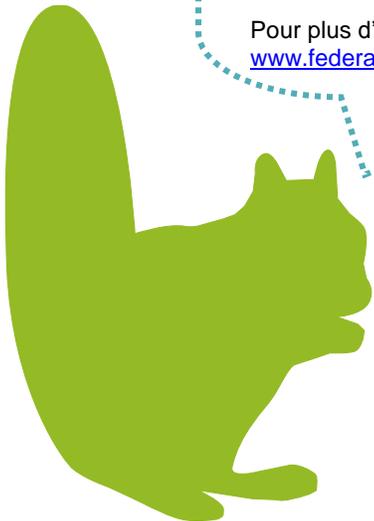
Créée en 2005, grâce au leadership de Bernard Lamontagne (ex-président de l'Association du La Saint-Pierre), la Fédération des lacs de Val-des-Monts est un organisme à but non lucratif qui englobe des représentants de 21 associations de lacs de la Municipalité de Val-des-Monts dans le but d'encourager toutes associations de lacs à travailler ensemble afin de protéger la qualité de l'eau de nos lacs. Il s'agit d'une initiative communautaire unique au Québec.

Pour plus d'information, visitez leur site web : www.federationdeslacs.ca

COBALI – COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

Mis en place en 2004, le COBALI est une table de concertation qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, dans un cadre de développement durable, en concertation avec les intervenants reliés à l'eau, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan directeur de l'eau.

Pour plus d'information, visitez leur site web : www.cobali.org



SAVIEZ-VOUS QUE...

COBALI : SUIVI AUX PLANS DIRECTEURS DU BASSIN VERSANT DES LACS BATAILLE ET RHEAUME

En juillet 2009, des protocoles de caractérisation des rives des lacs Bataille et Rhéaume ont été complétés. Ce projet a été réalisé avec l'aide de COBALI, l'appui de la Municipalité de Val-des-Monts et de la FLVDM, incluant l'implication des propriétaires bénévoles afin d'élaborer un plan directeur pour la qualité de l'eau du bassin versant de ces deux lacs.

Nous avons reçu les *Plans directeurs du bassin versant des lacs Bataille et Rhéaume* préparés par les biologistes de COBALI. Certaines recommandations soulevées dans le rapport sont présentées ci-après.

Au niveau de la qualité de l'eau, COBALI considère que nos rives, même si elles sont dans son ensemble acceptable, requièrent une attention particulière.

Reboisement des rives

- L'Association a obtenu, avec l'aide de la FLVDM, une subvention d'Environnement Canada dans le cadre du programme fédéral *ÉcoAction*, laquelle a permis aux riverains des deux (2) lacs de reboiser et de repiquer leurs rives en se procurant des arbres, des arbustes et des plantes à 40% du prix coûtant. Des 500 résidents invités par lettre à participer, uniquement quinze (15) riverains se sont prévalus de ce programme, un (1) au lac Truite, six (6) au lac Bataille, sept (7) au lac Barnes et un (1) au lac des Épinettes. Ces propriétaires ont commandé des plantes totalisant une somme de 9 286,90 \$ et ont réalisé une économie de 6 732 \$ sans compter les taxes, la livraison, la main d'œuvre et les permis payés par le programme.
- Plusieurs visites ont été effectuées par Yann Gagnon (coordonnateur de la FLVDM) et Guénoël Choné (biologiste de COBALI) afin d'évaluer l'état des rives des propriétés des lacs Bataille et Rhéaume. Ils ont également rencontré quelques propriétaires pour les sensibiliser à l'importance de maintenir les rives en bonne état, ainsi qu'augmenter leurs connaissances sur l'environnement, à la qualité de l'eau, au reboisement et à la prévention de l'érosion.
- L'Association a distribué gratuitement aux propriétaires plus de 500 arbres fournis par COBALI et par la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de reboiser les rives pour contrer l'érosion et l'écoulement de phosphates.

Barrage de castors

- Grâce à une subvention, COBALI nous a proposé d'effectuer une étude de la problématique des barrages de castors sur le territoire du bassin versant du lac Rhéaume (côté sud-est) et ailleurs.
- À la suite d'un appel d'offres, les services de la firme Éco-Odyssée ont été retenus. Le rapport d'Éco-Odyssée sur la gestion des castors a été présenté le 18 janvier 2011 aux représentants du Service de l'Environnement et de l'Urbanisme et du Service des Travaux publics, de COBALI et de la Fiducie Forestière Lauzon, propriétaire des lieux en question. Les résultats du rapport seront présentés et étudiés par le Comité de l'Environnement de notre Association pour décider des actions à entreprendre.
- De plus, une présentation concernant cette problématique sera offerte au cours de l'été 2011 en collaboration avec les représentants d'Éco-Odyssée impliqués dans la gestion du castor depuis 25 ans.

Érosion et phosphates

- COBALI a identifié certains lieux où l'érosion et l'écoulement de phosphates dans nos lacs venaient de chemins appartenant à la Municipalité. La Municipalité de Val-des-Monts, plus spécifiquement le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme en collaboration avec les Travaux publics, ont reconnu leur part de responsabilité et ont indiqué que, durant l'été 2011, le Service des Travaux publics corrigera la grande majorité des problèmes soulevés.
- D'autres recommandations, particulièrement celles qui touchent les endroits en bordure des chemins privés sous la responsabilité de l'Association ou de propriétaires privés, seront abordées dans les mois à venir en collaboration avec les propriétaires concernés.

Décharges des eaux grises

- COBALI a également recommandé une plus grande surveillance et contrôle des eaux grises. Notre Association, par l'intermédiaire de la FLVDM, a demandé à la Municipalité d'inclure les décharges d'eaux grises dans le programme d'inspection des fosses septiques.
- Durant l'année 2010, la Municipalité a effectué des tests sur les décharges d'eaux grises sur le territoire du district 1. Les tests des districts 2 et 3 seront complétés en 2011. Veuillez noter que le Domaine de PSLL se situe à l'intérieur du District 3, par conséquent les propriétaires de PSLL seront soumis à ce programme d'inspection cet été.

FLVDM

COBALI appuie le travail et les objectifs de la FLVDM. Claude Bergeron, président de PSLL, siège actuellement comme directeur au Comité exécutif de la FLVDM. Deux membres du Conseil d'administration de PSLL ont accepté d'être suppléants, soit Chris Hemmingway et Gladys Guérin. Puisque la somme des subventions que la FLVDM recevait de la Municipalité de Val-des-Monts a diminué de 115 000\$ à 65 000\$ en deux (2) ans, la FLVDM doit augmenter la cotisation annuelle. Ainsi PSLL devra payer 500\$ au lieu de 150\$. Un processus d'embauche a été entamé en mai à la suite du départ du coordonnateur de FLVDM Yann Gagnon.



MESSAGE DE NOTRE CONSEILLER MUNICIPAL

Bonjour. J'ose espérer que l'hiver a été agréable pour tous et c'est maintenant le temps de se préparer pour la saison estivale. Durant les derniers mois, j'ai communiqué avec différents fournisseurs d'internet (Bell, Rogers, Vidéotron...) afin de comprendre la raison du manque de service de haute vitesse dans une grande partie du secteur sur le territoire de la Municipalité. On m'a offert toutes sortes d'explications aussi compliquées l'une de l'autre. J'en conclus que si nous communiquons tous avec ceux-ci; ensemble, nous pourrions peut-être les encourager à développer les services.

De la part de la Municipalité et par l'entremise de l'organisme Rapide-o-Web, nous avons demandé une subvention aux autorités provinciales et nous sommes dans l'attente d'une réponse prochainement.

L'association du lac des Épinettes et la Municipalité ont franchi plusieurs étapes afin d'interdire l'utilisation d'embarcations motorisées. Nous espérons recevoir à l'automne l'autorisation du Ministère au niveau fédéral. Peut-être que Val-des-Monts deviendrait chef de file. Si d'autres associations de petits lacs le désirent, je vous offre mon aide pour entamer les démarches.

Et, finalement, nous sommes dans l'attente du **plan d'ensemble** (zonage) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Aussitôt qu'une proposition sera soumise à la Municipalité de Val-des-Monts, je consulterai les résidents et les associations sur les orientations que nous prendrons ensemble.

Je demeure disponible. Vous pouvez communiquer avec moi soit au 819-671-0685 ou à mon courriel : **jacques135@sympatico.ca**. Bonne saison à tous!

Jacques Laurin, conseiller municipal du district n° 3

POSTE DE SECRÉTAIRE

Voulez-vous jouer un rôle important au sein de votre Association?

Après trois (3) années, France Joncas a décidé de ne pas postuler un autre mandat comme secrétaire de l'Association. Par conséquent, l'Association est à la recherche d'un ou d'une candidate pour la remplacer.

La secrétaire est un membre clé au sein du Comité exécutif et du Conseil d'administration. Son rôle consiste à préparer les ébauches des ordres du jour et des procès-verbaux – version bilingue – pour toutes les réunions régulières de l'année : Comité exécutif (4), Conseil d'administration (4), AGA (1). La compilation de la documentation pertinente et la distribution de celle-ci sont essentielles lors de chaque événement.

La secrétaire fait la mise à jour du *Plan de travail du Conseil d'administration* - version bilingue - à la suite des renseignements fournis par les présidents des divers comités. La secrétaire est également responsable du maintien des archives, lequel inclut toute la documentation des réunions et les rapports des comités du Conseil d'administration.

L'Association s'efforce d'être bilingue. Toutefois, la secrétaire n'est pas obligée de rédiger tous les documents en anglais et en français puisqu'il existe un groupe de membres dévoués au Conseil d'administration et des bénévoles qui se portent volontaires pour traduire les documents importants.

Si vous êtes intéressé/e à ce poste clé au sein de l'Association, veuillez nous en informer en envoyant un courriel au info@psll.ca, avant le 1^{er} juillet 2011.

Association PSLL

NOUVEAU LOOK DE PSLL !



Toute organisation évolue et tout au long de ce cheminement parfois il faut faire peau neuve. Depuis quelques mois, *PSLL* affiche un nouveau logo que votre Conseil d'administration considère un portrait plus représentatif de *PSLL*. Au nom de ses membres, *PSLL* investit dans la promotion et dans la conservation de notre milieu environnemental d'origine et de la qualité de vie autour de nos lacs. En termes simples et artistiques, ceci se résume en trois(3) mots **FLORE**, **FAUNE** et **EAU**. Notre logo symbolise précisément cela - la silhouette d'un oiseau représentant la faune, niché dans de longues herbes (flore) entourée par nos eaux claires. Notez l'éclaboussure enjouée qui rappelle nos plans d'eau utilisés à des fins récréatives. Finalement, à la base, supportant cet *écosystème* y est inscrit en caractères gras le nom bilingue de votre Association.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES



ANIMAUX

Castors :

- Trappage en saison (à l'automne après le 22 octobre) :
Mario Boucher 819 671-8457

Chiens et autres animaux domestiques (arrêté municipal n° 03-RM02) :

- Licences et services (SPCA Outaouais) 819 243-2004

Autres animaux (ours, etc.) :

- Protection de la faune 819 246-1910
- SOS Braconnage 1 800 463-2191

BERGES

- Voir la publication intitulée, Environnement et Urbanisme
- Appeler la municipalité (Permis de construction) 819 457-9400



BOÎTES POSTALES

- Postes Canada 1 866 607-6301

BRUIT / NUISANCES

- Police MRC des Collines 1 888 459-9911

CHEMINS

Municipaux :

- Plaintes 819 457-9400, poste 0
- Fin de semaine 819 457-9400, poste 1

Privés (communiquer avec votre comité local)

- Chemin lac Barnes, Rita Bigras 819 671-0672
- Chemin de la Barrière, Line Alfred (c) 819 671-3344
- Chemin Pintades, Jean Montgrain 819 671-7545
- Chemin lac Rhéaume Nord, E. Gregor 819 671-3670
- Chemin lac Rhéaume Ouest, David Hodgkin 819 671-0249

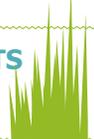
EXCURSIONS EN BATEAU

Pour la conduite dangereuse de bateaux :

- Police MRC des Collines 1 888 459-9911

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

www.federationdeslacs.ca



FEU **Urgence : 911**

Permis pour faire un feu :

- Municipalité de Val-des-Monts 819 457-9400

HYDRO QUÉBEC

- Panne de courant 1 800 790-2424
- Service à la clientèle 1 888 385-7252

JOURNAUX

- Ottawa Citizen 613 596-3590
- Le Droit 613 562-0222
- Journal L'Envol 819 671-1502

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

www.val-des-monts.net

- Réception 819 457-9400
- Conseiller, Jacques Laurin 819 671-0685
courriel : jacqueslaurin@val-des-monts.net
- Plaintes 819 457-9400, poste 0
- Fin de semaine 819 457-9400, poste 1

OISEAUX

- Centre de soin des oiseaux sauvages 1 613 828-2849

PERMIS DE CONSTRUCTION

- Municipalité de Val-des-Monts 819 457-9400

PLAGE – Lac BATAILLE

Barrière d'accès (s.v.p. appeler 24 heures à l'avance) :

- Paul 819 671-4090
- Odette 819 671-3419
- Denis 819 671-2633
- Diane 819 671-1435
- David H. 819 671-0249

POLICE

Urgence : 911

- Appel non urgent 1 819 459-9911
ou appel sans frais 1 888 459-9911
- Information 1 819 459-2422
ou appel sans frais 1 877 459-2422

SANTÉ

Urgence : 911

- Clinique (CLSC), 1884 du Carrefour (24h/7) 1 819 459-1112 poste 7750
- Hôpital – Gatineau 819 966-6100
- Hôpital – Hull 819 966-6200
- Hôpital – Wakefield 1 819 459-1122



FOSSES SEPTIQUES / PERMIS / PUBLICATIONS

- Municipalité de Val-des-Monts 819 457-9400
- Vidanges :
voir les Pages jaunes sous fosses septiques – nettoyage

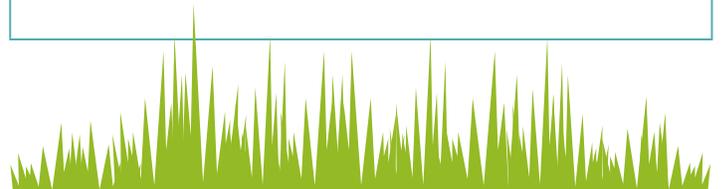
TÉLÉPHONE

Pour tous services y compris téléphone défectueux, débranchement, etc. :

- Clients de Bell Canada – Québec 819 310-7070

VIDANGES / RECYCLAGE

- Services Sanitaires Richard Lanthier 819 213-1477



ACTIVITÉS SOCIALES ET RÉCRÉATIVES

ACTIVITÉS D'HIVER – LAC BARNES

La piste de ski de fond et de raquettes pour les membres de PSLL était ouverte l'hiver dernier, 2010-2011. La piste balisée fait une boucle de cinq (5) kilomètres à travers une forêt pittoresque ; elle débute et se termine au bout du chemin du Lac Barnes. Une patinoire, une boucle d'environ 1,5 km, a été aménagée l'hiver dernier et a fait le bonheur de plusieurs sportifs.

Comité de récréation et activités sociales :
Clayton Devine au 819 671-0672

VENTE DE GARAGE Parc Claudette Lavergne à Perkins

Apportez vos trésors et articles à vendre
au Parc C. Lavergne,
le samedi 6 août 2011
(pluie ou soleil)

De 9h à 14h, l'Association PSLL organise une vente de garage au Parc C. Lavergne à Perkins (en face du Marché Richelieu et de l'église). L'église fournira les tables @ 10\$ / table.

Installez votre table et Vendez, Vendez, Vendez !

- les petits articles seulement, p. ex., livres, jeux, petits appareils, bidules, etc.
- aucuns gros articles (cuisinières, réfrigérateurs, meubles) afin de ne pas endommager le terrain
- NETTOYAGE – RAMASSEZ TOUS VOS ARTICLES NON VENDUS A LA FIN DE LA VENTE.

Quelle belle occasion de socialiser et de recycler !

Comité de récréation et activités sociales :
Clayton Devine au 819 671-0672



BARBECUE ET DANSE ESTIVALE DE PSLL – le SAMEDI 23 JUILLET 2011

Le Comité d'activités sociales de PSLL organise un barbecue et une danse. Un repas chaud comprenant ½ poulet, côtes levées, légumes, salade et dessert sera servi. Bar payant ! Animation sur place !

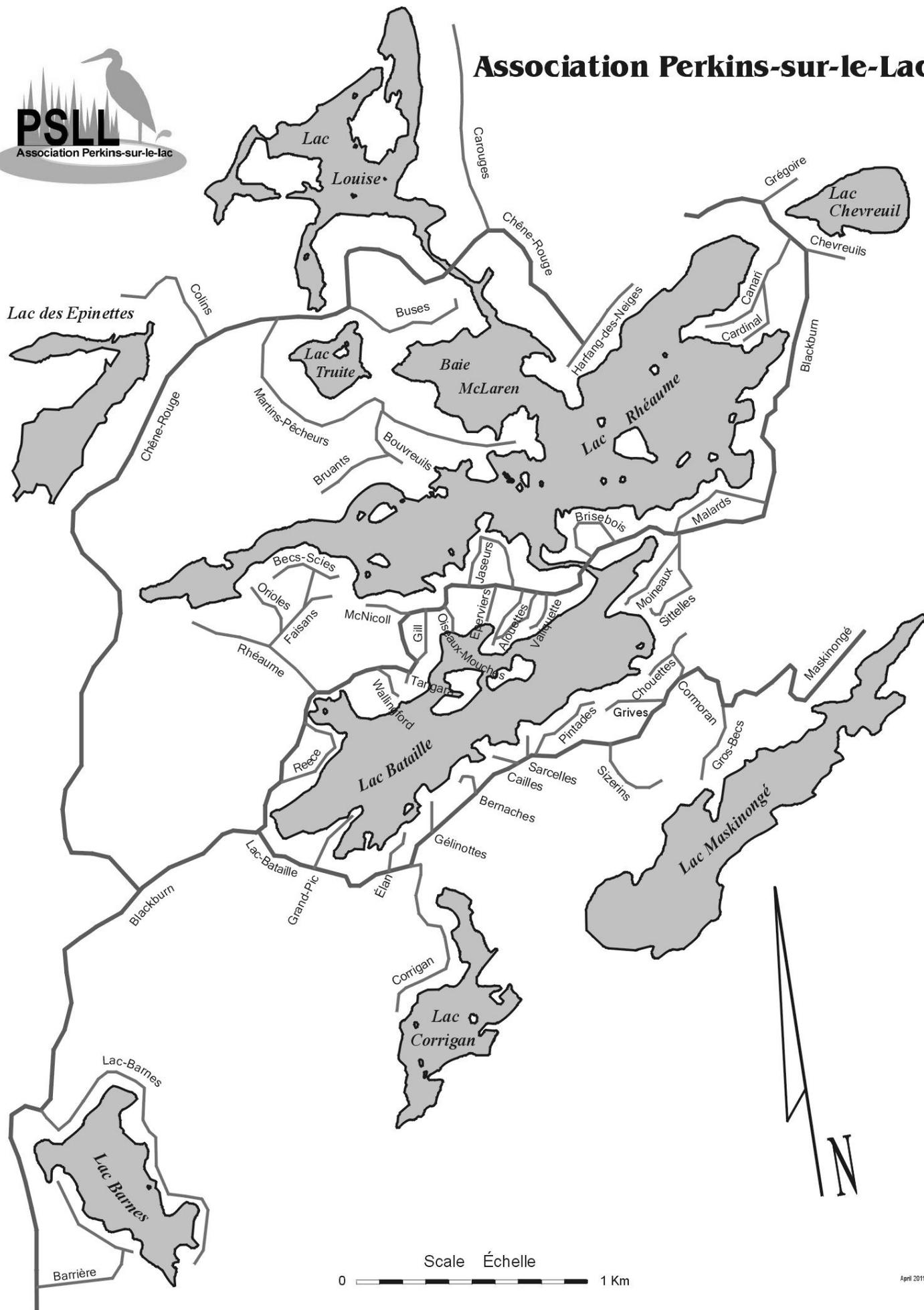
Venez danser avec le président de PSLL ! Socialisez avec vos amis et avec les représentants de lac !

Endroit : Centre communautaire J.A. Perkins, au 17, chemin du Manoir Val-des-Monts QC
Date : le samedi 23 juillet, 2011
Heure : de 17h à minuit
Coût : 20\$ par personne

Comité de récréation et activités sociales : Clayton Devine au 819 671-0672



Association Perkins-sur-le-Lac



ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le dimanche 17 juillet 2011

9 h 30 à 12 h 30

Centre communautaire J.A. Perkins

Salle J.A. Perkins

17, chemin du Manoir

Val-des-Monts QC

L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 juillet 2010
3. Rapport du président
4. Rapport du trésorier
 - 4.1 Les états financiers 2010
 - 4.2 Le budget provisoire 2011
5. Les bateaux « à traînée de sillage »
6. Rapports des comités
 - 6.1 Environnement
 - 6.1.1 Mise à jour de la qualité des eaux
 - 6.1.2 L'ensemencement de poissons
 - 6.1.3 Fédération des lacs de VDM
 - 6.1.4 Plan directeur des lacs Bataille et Rhéaume (COBALI)
 - 6.1.5 Interdiction d'embarcations motorisées sur certains lacs
 - 6.2 Titres de propriétés et litiges
 - 6.2.1 Critères pour la vente des propriétés
 - 6.3 Adhésion
 - 6.4 Communications
 - 6.5 Recréation et activités sociales
7. Recommandations de l'assemblée au Conseil d'administration
8. Élection des membres du Conseil d'administration
9. Varia

SVP apporter cet ordre du jour à l'Assemblée.

Le 4 mai 2011

MEETING NOTICE

ANNUAL GENERAL MEETING

Sunday, July 17, 2011

9:30 am to 12:30 pm

J.A. Perkins Community Centre

J.A. Perkins Room

17 du Manoir Road

Val-des-Monts QC

PROPOSED AGENDA

1. Approval of the Agenda
2. Approval of the July 18, 2010 Annual General Meeting Minutes
3. President's Report
4. Treasurer's Report
 - 4.1 2010 Financial Statements
 - 4.2 Projected 2011 Budget
5. "Wake" Boats
6. Committee Reports
 - 6.1 Environment
 - 6.1.1 Water Quality Update
 - 6.1.2 Fish Stocking
 - 6.1.3 Federation of Lakes of VDM
 - 6.1.4 Guidance Plans for Bataille and Rhéaume Lakes (COBALI)
 - 6.1.5 Boating Bans for Specific Lakes
 - 6.2 Property Holdings and Issues
 - 6.2.1 Criteria for Property Sales
 - 6.3 Membership
 - 6.4 Communications
 - 6.5 Recreation and Social Activities
7. Recommendations of the Assembly to the Board of Directors
8. Election of the Board of Directors
9. Other Business

Please bring this Agenda to the Meeting.

May 4, 2011

**ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC
CONSEIL D'ADMINISTRATION / PSLL BOARD OF DIRECTORS**

**Mandat des membres du Conseil d'administration
PRÉVISION DE ROTATION**

Tous les directeurs seront élus par les membres à l'Assemblée générale annuelle.
Tous les mandats ont une durée de deux (2) ans. Afin d'avoir une continuité, le président et la secrétaire seront élus une année **et** le vice-président et le trésorier l'année suivante.
Tous les mandats peuvent être renouvelés à la fin du terme
Les postes en élection sont indiqués par un √.

**Terms of Office for Members of the Board
PROVISION OF ROTATION**

All Officers shall be elected by the members at the Annual General Meeting.
All mandates are for a period of two (2) years. The President and Secretary shall be elected in one year **and** the Vice-President and Treasurer elected the following year to ensure continuity.
All terms will be renewable at the end of the mandate.
Open election positions are marked with a √.

COMITÉ EXÉCUTIF / EXECUTIVE COMMITTEE

**EN ÉLECTION
IN ELECTION**

**DÉBUT DU MANDAT /
START OF MANDATE**

Président / President

Claude Bergeron (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Vice-présidente / Vice-President

Constance Hudak

Juillet / July 2010

Secrétaire / Secretary

Vacant (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Trésorier / Treasurer

David Hodgkin

Juillet / July 2010

**REPRÉSENTANTS DES LACS /
LAKE REPRESENTATIVES**

**EN ÉLECTION
IN ELECTION**

**DÉBUT DU MANDAT /
START OF MANDATE**

Bataille (3)

Normand Cadieux

Gladys Guérin (2 ans / years)

France Joncas (1 an / year)

John Smart (2 ans / years)

√

√

√

Juillet / July 2010

Juillet / July 2011

Juillet / July 2010

Juillet / July 2011

Rhéaume (3)

Tony Bernard (2 ans / years)

Louise Lamarre Proulx (2 ans / years)

Richard Murphy

Vacant (1 an / year)

√

√

√

Juillet / July 2011

Juillet / July 2011

Juillet / July 2010

Juillet / July 2010

Barnes (1)

Clayton Devine

Don Stanley (2 ans / years)

√

Juillet / July 2010

Juillet / July 2011

Épinettes (1)

Doug Holden (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Truite

Chris Hemmingway

Juillet / July 2010

Louise

Claire Trépanier (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Maskinongé

Tom Iwanowski

Juillet / July 2010

Corrigan (1)

Vacant (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Chevreuil (1)

Vacant (2 ans / years)

√

Juillet / July 2011

Le 19 mars 2011

March 19, 2011



Adhésion / renseignements – 2011

Membership / Mailing List Information – 2011

Association Perkins-sur-le-Lac (<http://psll.ca>)
46, chemin des Orioles, Val-des-Monts, QC, J8N 6L8

A. RÉSIDENCE – RESIDENCE (Adresse postale – Mailing address)

Nom de famille / Surname		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address		Téléphone – Telephone	
Ville – City	Province	Code postal	Courriel – Email

B. RÉSIDENCE ESTIVALE – SUMMER RESIDENCE

N° civique – Civic N°	Nom du chemin – Street Name	Lac – Lake	Téléphone – Telephone
-----------------------	-----------------------------	------------	-----------------------

ADHÉSION / MEMBERSHIP

Oui (chèque de 40 \$ payable à l'ordre de : Association PSLL)
Yes (\$40 cheque payable to: Association PSLL)

Non (Pas à ce moment-ci)
No (Not at this time)

C. AUTRES RENSEIGNEMENTS – OTHER INFORMATION

- Je désire la correspondance en français I'd like to receive the correspondence in English
- Je désire recevoir le *Bulletin d'information* par courriel I'd like to receive the *Newsletter* via e-mail
- S.V.P., veuillez changer mon adresse comme suit :
Please change my address as follows:

Nom de famille – Surname		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address		Téléphone – Telephone	
Ville – City	Province	Code postal	Courriel – E-mail

Je voudrais porter à votre attention le(s) sujet(s) suivant(s):
I would like to bring the following comments/concerns to your attention:
